



**COMMUNE
DE CARO**



On entend plus souvent parler des déserts médicaux et de la difficulté à recruter des médecins car on touche directement à la santé des personnes. Néanmoins, le métier de **secrétaire de mairie**, pas suffisamment valorisé et particulièrement complexe, souffre, lui aussi, d'un réel manque d'attractivité et ce d'autant plus auprès des jeunes notamment dans nos petites communes rurales où l'investissement est total. Nous faisons face à une pénurie de secrétaires de mairie sans trop de moyens pour y remédier. Ainsi la commune comme d'autres avant elle, vient de voir partir sa secrétaire de mairie, Jessica REGIS-CONSTANT qui a fait le choix d'aller servir une autre collectivité. Nous lui souhaitons tout l'épanouissement qu'elle recherche et de ce fait nous sommes toujours en prospection afin de la remplacer. Alors si vous connaissez une personne disponible, qui veut donner de son temps à la bonne gestion administrative et financière de la commune, elle peut se rapprocher rapidement de nous.

La rentrée des classes :

Cela va faire un mois que nos « écoliers » ont repris le chemin de l'école.

Nous souhaitons à tous de trouver du plaisir, des connaissances et des amitiés durant cette année.

Les enfants du RPI ont fait la connaissance de leur nouvelle directrice : Amélie Meisgny à qui nous souhaitons la bienvenue.

Pour l'école publique, la rentrée s'est faite en chanson.

Nous rappelons que le « jardin partagé » est le terrain de jeu de nos enfants et qu'il est intergénérationnel.

Retrouvez le menu de vos enfants

sur le lien www.clicetmiam.fr

et/ou sur le site de la mairie

<https://www.caro.bzh/images/PDF/>

[menu-cantine.pdf](#)



JOB

En 2023, Recensement à Caro !

Notre commune doit donc procéder au recrutement de 3 agents recenseurs, recensement qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Alors si vous êtes disponible à ces dates, vous pouvez déposer votre candidature à la mairie dès à présent

A VOS AGENDAS :

+ samedi 22 octobre : matinée citoyenne de 9h00 à 12h30. Inscription en Mairie

CARO



MATINÉE CITOYENNE :
Samedi 22 Octobre 2022
De 9H00 à 12H00

Divers chantiers vous attendent :

- Site de PATOUILLET
- Le Cimetière
- Les chemins de randonnée
- Autres chantiers près de chez vous

S'inscrire en mairie, pour le repas du midi, avant le samedi 15 Octobre
Rendez-vous à 8h30 à la salle des sports pour un café d'accueil (Apportez vos outils)

+ dimanche 23 octobre :

La commission sociale est ravie de pouvoir proposer après 3 années :

LE REPAS DES AINES

Les personnes ayant plus de 70 ans sont conviées (Une invitation personnelle a été envoyée aux caroyens et caroyennes)

Si vous êtes dans cette tranche d'âge, que vous n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître auprès de la mairie pour l'année prochaine.

+ vendredi 28 octobre : Caroween

+ samedi 19 novembre : repas du club de sport : Caro/Missiriac à la Salle Polyvalente

+ vendredi 2 décembre : Marché de Noël de 16h00 à 20h00, avec la participation des enfants scolarisés à CARO

**MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
CARO**

D'hier à aujourd'hui

**OCTOBRE - NOVEMBRE
2022**

- Concours familial**
Bulletin à récupérer à la mairie ou bibliothèque et à redéposer avant le lundi 07 novembre
Résultats vendredi 18 novembre 16h45
Avec la collaboration des commerçants de Caro
- Exposition de livres, DVD et objets anciens**
Visite libre aux heures d'ouverture
- Spectacle**
Pour les scolaires de Caro
Ah les parents, tu comprendras quand tu seras grande
Vendredi 21 octobre
- Soirée initiation à la généalogie**
animé par le Cercle Généalogique Centre Est Bretagne
Mercredi 16 Novembre 19h30
- Les ateliers du mercredi**
Peurs intemporelles
Mercredi 26 octobre de 15h00 à 16h00
Sur inscription
- bébé lecteurs**
Tapis de lecture
Vendredi 18 novembre 11h15
Sur inscription

Du fait de l'extrême contagion de la grippe aviaire et de ses effets dévastateurs, il est important de se souvenir que **tout détenteur de volailles ou oiseaux captifs élevés à l'extérieur** se doit de déclarer à la préfecture la composition de sa basse-cour. Pour y procéder, 2 solutions :

Vous faites la **déclaration** en ligne sur le site <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> et vous remplissez le document que vous trouverez dans la rubrique « Déclarer la détention de volailles - Mes Démarches »
Ou, si vous rencontrez des difficultés, vous faites cette déclaration en mairie

Dans les projets : LE LOTISSEMENT DES TAMARIS : Après la vente de tous les lots (il en reste 1) sur la partie haute du lotissement. L'appel à projet pour la deuxième tranche du lotissement des Tamaris est en cours.

RAPPEL :

Certains d'entre vous n'ont pas récupéré la **plaque de numérotation de leur maison**, merci de passer à la mairie. Celle-ci est importante notamment pour les services publics.

Peut-être l'aurez-vous remarqué, mais le panneau de signalisation « **CARO** » à l'entrée de la commune rue Saint Nicolas a été déplacé. Il se trouve maintenant au niveau des Fontenelles.

À partir du 3 janvier 2023

La **carte indispensable** pour accéder aux déchèteries de Sérent, Carentoir et Ruffiac

Les usagers (ménages, professionnels, associations) des secteurs de Malestroit et La Gacilly uniquement, devront être munis d'une carte d'accès en déchèterie. Une carte sera délivrée par foyer

Plusieurs possibilités pour récupérer votre carte :

VENEZ LA RECUPERER A LA MAIRIE DE CARO le jeudi 27 OCTOBRE de 15H à 19H
Ou au SIEGE DE L'OBC A PARTIR DU 10 octobre

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
Vous trouverez toutes ces informations sur le site de l'OBC www.oust-broceliande.bzh

LA TOUSSAINT : Entretien des tombes

La toussaint approche et nous avons tous envie que les tombes de nos proches disparus soient belles et fleuries. Le cimetière est entretenu régulièrement, de la pelouse et des bruyères agrémentent les parties communes.

Merci d'en prendre soin
Voici quelques rappels et cons
L'utilisation de l'eau de javel est strictement interdite (engagement zéro phyto de la commune)



Si vous utilisez du vinaigre blanc appliquez-le avec un petit pistolet du style produit à vitre. Laissez agir 5 minutes puis rincez avec une éponge, (ne rincez surtout pas à grande eau)

Concernant l'**élagage des arbres** en bordure des voies communales.

Celui-ci est obligatoire et doit être effectué par les propriétaires. Il est important de se rappeler qu'il doit être réalisé en arrière des fossés et à hauteur des camions de voirie ou autre. EDF, les télécom ont la possibilité de ne pas réaliser les travaux prévus ou de facturer l'élagage au propriétaire si celui n'a pas été fait dans les temps.

Loisirs : La médiathèque : pour les grands et les petits
Vous aimez lire ? Savez-vous que vous pouvez choisir votre livre directement sur le site de la médiathèque :

<https://caro.bibenligne.fr/>

Sandrine et les bénévoles sont présents aux horaires d'ouverture et se feront un plaisir de vous orienter et vous aider dans votre choix de lecture

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h30 - 18h30 Mercredi : 14h30 - 17h00 Vendredi : 15h30 - 17h00 Samedi : 10h00 - 12h00

Dans un souci d'économie d'énergie, pour contribuer à l'effort national et aussi par conviction, il y aura cette année moins de décorations lumineuses de Noël.

SITE DE LA MAIRIE

<https://www.caro.bzh/> du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin
02.97.74.61.39

PANNEAU POCKET

Application gratuite et anonyme pour se tenir au courant en direct des informations
<https://www.panneaupocket.com/>

FACEBOOK

« COMMUNE DE CARO »

Partage d'informations, d'événements, manifestations...
<https://www.facebook.com/communecaro/>